



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA)

**SAMEDI LE 30 AVRIL 2016 DE 9:40 À 10:35
AU CENTRE LAC-BROME
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**

1. ÉTAIENT PRÉSENTS :

- MICHEL ARVISAIS
- PIERRE BEAUDOIN
- MARIE BENOIT
- GASTON CARRIÈRE
- HÉLÈNE CARTER
- DIANE DEGRÉ
- MICHEL DELORME
- HÉLÈNE DROUIN
- FRANCINE DUCLOS
- DON DUNN
- DUNCANSON JUDITH
- NATALIE DUZANEC
- SERGE FERRON
- PIERRE FORTIER
- LUCY GAGNON
- RON GLOWE
- BRIAN GREGORY
- YVON JODOIN
- CLAIRE KERRIGAN
- PHILIP KERRIGAN
- LÉO LABERGE
- CÉLINE LAMARRE
- JACQUES LAMARRE
- JACQUES LETENDRE
- PAULETTE MARTINEAU
- DONALD O'HARA
- FRANÇOIS PARÉ
- ELIZABETH POSADA
- SYLVIO QUIRION
- PIERRE QUESSY
- GÉRARD ROUTHIER
- PETER WADE
- PETER WHITE
- JAMES WILKINS

Et environ 22 autres personnes, membres de Renaissance lac Brome (Total de 56 participants).

2. PRÉSIDENCE DE RÉUNION ET SECRÉTAIRE DE RÉUNION

James A. Wilkins a présidé la réunion après en avoir constaté le quorum. M. Pierre Beaudoin a agi comme secrétaire.

3. RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION

James A Wilkins, président de Renaissance lac Brome, fait lecture et dépose le rapport 2015-2016 du président.

4. RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 MAI 2015

Pierre Beaudoin, secrétaire de Renaissance lac Brome, dépose et fait la lecture du rapport de l'assemblée générale du 2 mai 2015.

Il est proposé par Jacques Letendre, secondé par Céline Lamarre, que le rapport de l'assemblée générale du 3 mai 2014 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité.

5. RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

Diane Degré, trésorière de Renaissance lac Brome, a fait la lecture et les commentaires requis relativement aux résultats financiers de RLB pour l'année terminée le 31 décembre 2015.

Il est proposé Donald O'Hara, secondé par Serge Perron, que les états financiers de Renaissance lac Brome, pour la période du 1 janvier 2015 au 31 décembre 2015, soient approuvés tels que déposés.

Adopté à l'unanimité.

6. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR

Il est proposé par Diane Degré, appuyée par Ron Glowe, que : « Le mandat du cabinet d'experts-comptables Pascal Gingras, B.A.A., à titre de vérificateur de Renaissance lac Brome, soit reconduit pour l'exercice du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ».

L'assemblée adopte à l'unanimité cette proposition.

7. RATIFICATION DU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE NUMÉRO 2 PORTANT SUR LA CRÉATION ET LA GESTION D'UN FONDS SPÉCIAL

Pierre Beaudoin explique que Renaissance lac Brome souhaite sécuriser les fonds qui lui confiés aux fins de sa mission.

Il explique que le conseil d'administration a étudié, élaboré et adopté un règlement de régie interne établissant un tel fonds spécial et prévoyant les règles de gestion assurant l'utilisation de ce fonds aux fins prévues au règlement. M. Beaudoin répond aux interrogations et suggestions de l'assemblée.

Après discussion, il est demandé à l'assemblée de ratifier le règlement adopté par le conseil d'administration le 12 décembre 2015.

« ATTENDU QUE le 12 décembre 2015, le conseil d'administration de Renaissance lac Brome a adopté une résolution créant un fonds spécial et encadrant l'utilisation d'un tel fonds;

ATTENDU QU'il est souhaitable que Renaissance lac Brome se dote d'un tel règlement pour encadrer l'utilisation de ses fonds et sécuriser ses donateurs,

ATTENDU QUE le texte du règlement a être ratifié a été rendu disponible aux membres en assemblée générale du 30 avril 2016;

Il est proposé par Jacques Letendre, secondé par Ron Glowé, de ratifier la résolution du conseil d'administration du 12 décembre 2015 moyennant l'amendement de l'article 5 comme suit : 5- Les décaissements du Fonds spécial doivent être faits suite à une résolution à la majorité simple des membres du conseil d'administration siégeants en conseil et approuvés par deux officiers de RLB soit par le – la trésorier (ère) et l'un des personnes suivants : le président ou le vice-président ou le secrétaire, conformément au présent règlement » ;

Pierre Beaudoin demande le vote. Deux participants votent contre. La résolution est adoptée à la majorité des participants.

8. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Francine Duclos, présidente d'élection 2016, fait état des postes en élection et des candidatures conformes reçues. Les candidatures admissibles reçues sont :

- Michel Delorme (renouvellement)
- Pierre Fortier (renouvellement)
- Gary Richards (renouvellement)
- Mélanie Forcier-Bourassa (nouvelle candidature : procuration)
- Danielle Carter (nouvelle candidature)

Outre les candidatures reçues, Mme Duclos demande à l'assemblée si quelqu'un, membre de Renaissance lac Brome et respectant les critères de nomination, désire également se porter candidat, étant donné que deux postes sont encore ouverts (6 postes pour 2016-2018 et un poste pour 2016-2017).

M. Michel Arvisais et M. Jacques Letendre se portent candidats. Mme Lucy Gagnon pose également sa candidature. Cependant, dans ce dernier cas, la candidature n'est pas conforme aux règlements généraux de RLB qui prévoit que pour être admissible une candidature doit être membre en règle et avoir été également membre au 31 décembre précédent ou 30 jours avant l'élection ou la nomination, le cas échéant.

Mme Duclos confirme que les candidatures de MM, Arvisais et Letendre respectent les exigences des règlements généraux.

Ayant constaté la liste de 7 candidatures pour 7 postes en élection, Mme Duclos, présidente d'élections, déclare les candidats élus par acclamation selon les termes suivants :

- MICHEL ARVISAIS (mandat 2016-2018)
- DANIELLE CARTER (mandat 2016-2018)
- MICHEL DELORME (mandat 2016-2018)
- MÉLANIE FORCIER-BOURASSA (mandat 2016-2018)
- PIERRE FORTIER (mandat 2016-2018)
- JACQUES LETENDRE (mandat 2016-2017)
- GARY RICHARDS (mandat 2016-2018)

9. ABSENCE DE VILLE DE LAC-BROME

L'assemblée constate qu'aucun représentant de Ville Lac-Brome, membre élu du conseil municipal ou membre de l'administration municipale n'est présent parmi les participants à l'assemblée annuelle de l'organisme.

Il est proposé par Marie Benoit, secondée par Paulette Martineau, que l'assemblée générale de Renaissance lac Brome, exprime sa déception qu'aucun représentant de la Ville ne soit présent à l'assemblée générale et souhaite que la situation soit corrigée en 2017.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Pierre Beaudoin, secondé par Michel Delorme, que l'assemblée soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

James A. Wilkins, président

Pierre Beaudoin, secrétaire